

CDG, le 22 juin 2022

**M. Augustin DE ROMANET**  
Président Directeur Général  
Siège social du Groupe ADP  
Zone Roissypole  
Aéroport Paris – Charles de Gaulle

**Réf. : 22/CGT RY/26**

**Objet : Préavis de grève**

Monsieur le Président Directeur Général,

En application des articles L. 2512-1 et suivants du Code de Travail, nous vous informons du dépôt d'un préavis de grève concernant l'ensemble du personnel d'Aéroports de Paris pour le **vendredi 1<sup>er</sup> juillet 2022 à partir de 00h00 jusqu'au dimanche 3 juillet 2022 à minuit.**

Les revendications sont les suivantes :

- 1) Augmentation générale des salaires de 6% au 1<sup>er</sup> janvier 2022,
- 2) Réintégration de l'ancienneté dans l'ICPL amenée à un taux de 100% et dans le 13<sup>ème</sup> mois rétabli à 110%,
- 3) Prise en compte de l'ancienneté dans les heures majorées,
- 4) Intégration de la prime d'assiduité dans le traitement de base pour les OETAM,
- 5) Revalorisation des Indemnités De Transport,
- 6) Amélioration des conditions de travail.

**Laurent VIGNON**  
Délégué Syndical



Copies : DRHR  
Inspection du Travail  
Organisations Syndicales